

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
31 - Haute-Garonne

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	3
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

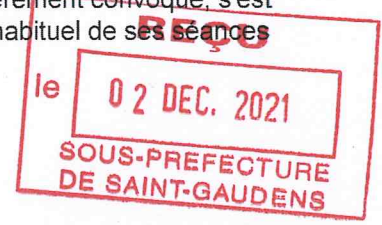
Séance du 25 novembre 2021 à 18 heures 00

Date de convocation :
19 novembre 2021

Date d'affichage :
19 novembre 2021

Objet
Avenant n°2 au contrat de
délégation de service
public

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :



Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard
 Absent avec procuration : BALLARIN Jacques donne procuration à Michèle STRADERE
 Absents : SALES André, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que le Casino souhaite sous-déléguer le service de restauration à autre société.
 Aussi, la commune doit donner son accord et prévoir un avenant au contrat de délégation de service public du Casino.
 L'avenant sera le suivant :

"Le Concessionnaire doit aménager et exploiter un restaurant soit directement soit sous la forme d'un affermage avec un contrat de subdélégation nécessitant l'accord de la Collectivité.
 L'obligation de restauration comprend :

- Un restaurant sous-délégué à la société "nom de la société" avec le contrat joint au présent avenant ;
- Et/ou un service de restauration dans la salle des jeux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public du Casino de Barbazan, dès que le nom de la société sera connu.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures
 Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture.
 Fait à Barbazan, le 26 novembre 2021.

Le Maire,

